



a
Monsieur le Commissaire Enquêteur du « PLUM »

St Jean le Blanc, le 20 Mars 2024

Objet : Demande d'extension d'un « cœur d'ilot » sur notre propriété.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre l'enquête publique de la modification du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM), nous renouvelons notre souhait de voir étendre la zone « cœur d'ilot » sur notre propriété (parcelles 258 et 259).

Suite à notre courrier du 9 février 2024 adressé à Monsieur le Maire de Saint Jean le Blanc, le service d'Urbanisme nous conseille de réitérer notre demande lors de l'enquête publique de modification N°2 du PLUM.

Nous souhaitons par cette extension et le classement de certains arbres en « arbres remarquables », geler durablement ces parcelles du point de vue immobilier, et répondre ainsi à « la non artificialisation des sols », à la préservation de biodiversité.

Nous espérons que notre demande recevra de votre part un accueil favorable.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos respectueuses salutations.

PJ : Quatre

- Copie du courrier du 9 février 2024 adressé à Monsieur le Maire
- Copie Courrier Urbanisme du 21 Février 2024
- Pan cadastre avec implantation du « cœur d'ilot » initial et souhait d'extension.
- Liste des arbres

VILLE DE
Saint Jean le Blanc



DIRECTION DU POLE CADRE DE VIE ET PATRIMOINE
SERVICE URBANISME
02 38 66 77 49 – urbanisme@saintjeanleblanc.com



Objet : Demande d'extension d'un « cœur d'îlot » et classement d'arbres remarquables
N/REF : CM/AL/ – 2024-001 U

Madame, Monsieur,

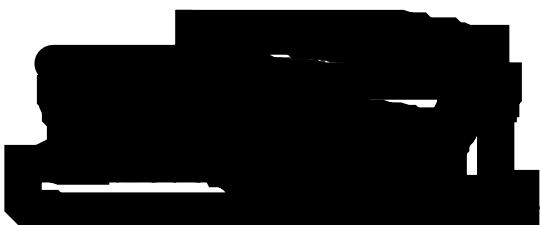
J'ai pris connaissance de votre courrier du 9 février 2024 ayant pour objet d'étendre la zone « cœur d'îlot » de vos parcelles, et le classement de certains arbres en « arbres remarquables ».

J'y suis tout à fait favorable. Aussi, je vous invite à réitérer votre demande au cours de l'enquête publique de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain qui aura lieu du mardi 19 mars 2024 au jeudi 18 avril 2024. Un registre sera à votre disposition durant les horaires d'ouverture de la Mairie.

Espérant avoir répondu à vos attentes et restant à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé numériquement
à Saint Jean le Blanc,
le mercredi 21 février 2024
Lanson Alexandre
5ème Adjoint délégué à l'urbanisme, à la communication et au développement numérique



à
Monsieur CHARPENTIER Maire de ST JEAN le BLANC
Mairie de St JEAN LE BLANC

St Jean le Blanc, le 9 Février 2024

Objet : Demande d'extension d'un « cœur d'îlot » sur notre propriété.

Monsieur le Maire,

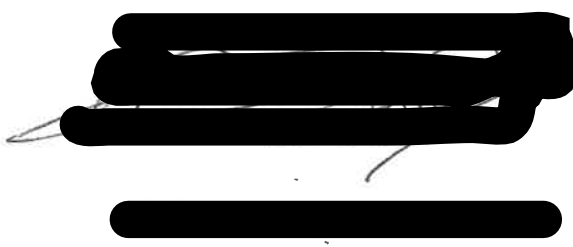
Suite à notre entretien avec le service d'urbanisme le 16 novembre 2023, nous renouvelons notre souhait de voir étendre la zone « cœur d'îlot » sur notre propriété (parcelles 258 et 259).

Nous souhaiterions par cette extension et le classement de certains arbres en « arbres remarquables », geler durablement ces parcelles du point de vue immobilier, et répondre ainsi à « la non artificialisation des sols », à la préservation de biodiversité.

Pour rappel, en janvier 2023 nous avons pris contact avec le service d'urbanisme (courriel du 23 janvier 2023), nous n'avons reçu aucune nouvelle.

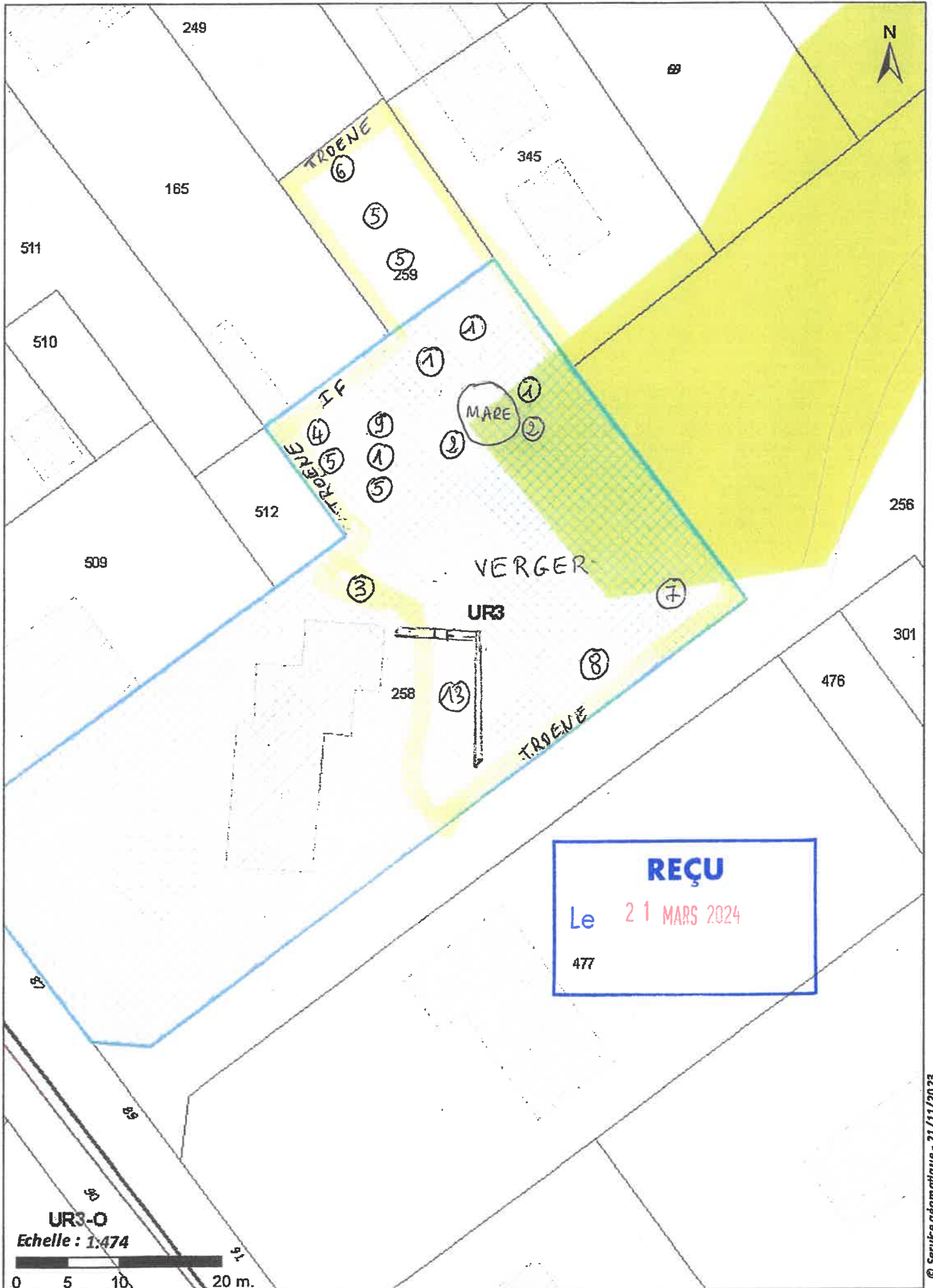
Nous nous tenons à votre disposition pour un rendez-vous en vos services et programmer une visite « in situ »

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.



- PJ : Trois
- copie du courriel du 23 janvier 2023
 - plan cadastre avec implantation du « cœur d'îlot » initial et souhait d'extension.
 - Liste des arbres

EXTENSION SOUHAITÉE



Liste des arbres dans l'extension souhaitée du « cœur d'îlot » parcelles 258 et 259

- 1 - Chênes : un d'environ 120 ans, trois d'environ 90 ans
 - 2 - Peupliers d'Italie : deux de 43 ans
 - 3 - Tilleul des bois : un de 43 ans
 - 4 - Hêtre : un de 40 ans
 - 5 - Noisetiers : quatre dont deux greffés : 45 à 35 ans
 - 6 - Charme un environ 15 ans
 - 7 - Cerisier bigarreau : un de 42 ans
 - 8- Cognassier : un de 42 ans
 - 9 - Aubépine blanche supérieure à 50 ans
 - 13 - Houx (femelle) : un de 43 ans
 - 14 - Environ 45 mètres linéaires de haie de troène : H environ 0,80 m, 42 ans
 - 15 : Environ 35 m linéaires d'if mâle H environ 1m, 40 ans
- NB : une mare pleine d'eau l'hiver et sèche l'été



Autres arbres dans l'extension souhaitée du « cœur d'îlot » parcelles 258 et 259

- Pruniers : 2 de 42 ans et 7 greffés en « tige » diverses variétés
- Noyer greffé un environ 15 ans
- Pommiers 5 variétés 40 ans
- Cerisiers : « cœur de pigeon ; griotte »
- Pêchers de vigne : entre 4 et 8 ans (variétés abricotée, blanche et sanguine)
- Ifs, aubépines blanches, lauriers « nobilis ».

Pour information : liste non exhaustive des arbres partie côté ouest voie publique parcelle 258

- févier de 35 ans ; thuya de Lobb de 42 ans ; if : un mâle 42 ans, deux femelles environ 15 ans ; - pins sylvestre : deux de 43 ans ; robinier : un de 43 ans ; Liquidambers : deux de 42 ans ; figuier de 40 ans ; laurier « nobilis » ; noisetiers : quatre de 42 ans ; hêtre de 42 ans
- environ 10 m linéaires d'if mâle H environ 1m, 40 ans ; environ 30 m linéaires haie de troène (fatiguée) H environ 0,80 m, 42 ans